

AFFAIRE N° 6

*ordonnance approuvée  
par le conseil municipal*

AVENANT au Marché de gré à gré en date du 10 Janvier 1952 pour  
l'étude d'adduction d'eau dans les écarts.

Le MAIRE donne lecture de l'avenant n° 4 (pièce annexe) au Marché d'Etudes d'adduction d'eau de la Ville de Saint-Denis" ayant trait à des études non prévues dans l'avenant n° 3. La dépense en résultant s'élève à 1.800.000 Fcs CFA.

Mis aux voix, l'avenant n° 4 est adopté à l'unanimité.